

LOI N° 2000-05 DU 22 MARS 2000

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 27 décembre 1999 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du Projet de Construction de Collecteurs d'assainissement et d'aménagement de voiries urbaines de la ville de Porto-Novo.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

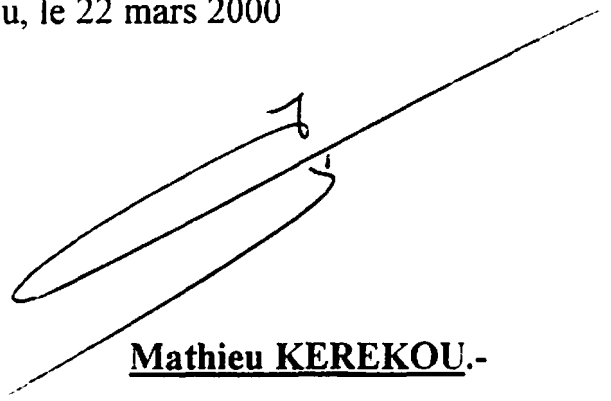
Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de prêt signé le 27 décembre 1999 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour un montant de trois milliards sept cent trente millions (3.730.000.000) de francs CFA dans le cadre du financement partiel du Projet de Construction de Collecteurs d'assainissement et d'aménagement de voiries urbaines de la ville de Porto-Novo.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 22 mars 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

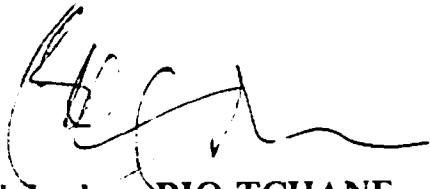
Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.

.../...

Le Ministre des Finances
et de l'Economie.



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre de l'Environnement
de l'Habitat et de l'Urbanisme,



Luc-Marie Constant GNACADJA.-

Le Ministre Chargé des Relations
avec les Institutions, la Société
Civile et les Béninois de l'Extérieur.



Sylvain Adékpédjou AKINDES.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE
4 MEHU MCRI-SCBE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTC?-
DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.